

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE

**DEPARTEMENT
HERAULT**

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRONDISSEMENT
LODEVE**

Séance du 3 Avril 2024

**Commune de
PAULHAN**

N° 2024/04/30

Date de la convocation	27/03/2024
	Exprimés : 22
Présents : 18	Pour : 22
Absents : 05	Contre : 0
Représentés : 04	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le trois Avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, JAURION Léon, LABORDA Véronique, GASC Georges, LAMBERT Véronique, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, NOUGOUM Mohamed.

Etaient Absents : MM. GASC Carine, BIROUSTE Pascal, ROIG José, GARIN-MICHAUD Gérard, JAM Thierry.

Procurations :

- Mme DAVIT Hélène à Mme RICARD Christine
- Mr GAUBERT Guy à Mr GUERIN Grégory
- Mme AMMARI Hanane à Mr BONSIGNORI Vincent
- Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique

Objet : Appel à projets FIPD 2024

Demande de subvention auprès des services de l'Etat

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20240403-2024-04-30-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que par mail, en date du 27/03/2024, la préfecture de l'Hérault nous a informé de l'Appel à projets relatif au FIPD 2024 Programme S -Sécurisation (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) pour lequel il faut déposer un dossier avant le 07/04/2024.

Etant donné que la commune envisage de rénover le poste de la Police Municipale et d'optimiser ses équipements, Monsieur le Maire signale que certaines de ces acquisitions sont éligibles au programme S « Sécurisation » du FIPD 2024.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de répondre à cet appel à projet en sollicitant le FIPD 2024 pour le financement du déploiement d'un système d'alerte téléphonique en cas d'intrusion au sein des établissements scolaires et du changement du système de communication radio afin de couvrir la totalité de la zone de travail, d'un montant total H.T de 7 386.40€.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ces propositions.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de solliciter auprès des services de l'Etat FIPD 2024 Programme S- l'aide financière la plus élevée possible pour le financement des acquisitions ci-dessus nommées,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20240403-2024-04-30-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024